

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 214

présenté par
M. Goulard-----
ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 5 et 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de coordination lié à la modification proposée par l'amendement du 5° de l'article 14.